

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PACTE DE SOLIDARITE
DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE ENTRE LE DEPARTEMENT ET
LA CIVIS**

**INTERVENTION DE MICHEL FONTANE
PRESIDENT DE LA CIVIS**

Monsieur le Président, Cher Cyrille,

Mesdames les conseillères départementales, Monsieur le conseiller départemental,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui pour la signature de la convention du pacte de solidarité de lutte anti-vectorielle entre le Département et la CIVIS.

Vous êtes chez vous ici, Monsieur le Président, dans ces locaux que vous avez connus, aux côtés de personnes que vous avez rencontrées tout au long de ces quelques années dans le Sud.

Votre visite est placée sous un double signe : **la relance** et **la solidarité**.

Je commencerai par **la solidarité** qui est inscrite dans l'ADN de la CIVIS, dans ses statuts, dans son nom.

Le Sud se veut être un territoire engagé, exemplaire et innovant en matière de solidarité. Ce n'est pas pour rien que celui-ci dispose du seul centre intercommunal d'actions sociales du territoire. C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons développé de nombreux dispositifs en direction des plus fragiles et plus vulnérables.

La relance. C'est un élan nécessaire dans le contexte de crise sanitaire et économique auquel nous sommes confrontés. Votre collectivité a pris un certain nombre de mesures dans ses domaines de compétence qui visent à soutenir l'activité économique et à aider les plus vulnérables.

C'est le sens de l'intervention du Département et de la CIVIS au travers de la convention que nous nous apprêtons à signer.

Je salue l'initiative de votre collectivité qui a souhaité accompagner les intercommunalités dont la CIVIS dans la lutte anti-vectorielle en amplifiant les moyens mis en œuvre sur notre territoire.

Il est vrai que l'épidémie de COVID-19 nous fait oublier à tort un autre fléau sanitaire qui est l'épidémie de dengue.

Les chiffres sont alarmants : 40 000 personnes ont contracté la dengue entre 2017 et 2020, 42 décès recensés dont 22 pour la seule année 2020.

Le retour de l'été austral doit nous inciter à la vigilance et à redoubler d'efforts pour mieux lutter contre la dengue en renforçant les dispositifs d'intervention sur le terrain grâce au soutien financier du Département.

Vous avez rappelé, Monsieur le Président, l'accompagnement mis en place par le Département qui se traduit par un financement de nos actions à hauteur de 600 000 €.

L'objectif est de participer collectivement et solidairement à faire barrage au virus de la dengue par des actions de lutte contre les dépôts sauvages, d'enlèvement des véhicules hors d'usage et autres déchets dangereux en résumé d'éliminer les gîtes larvaires.

L'opération « **VIDE FOND' KAZ** » organisée à Bois d'Olives s'inscrit dans ce cadre. Elle traduit une volonté partagée par les habitants de ce quartier à s'engager aussi dans la lutte contre la dengue.

Ce sont donc sur tous ses fronts que nous intensifierons notre travail avec la volonté d'être efficace dans l'action.

Je vous renouvelle mes remerciements au nom de la CIVIS, des élus du conseil communautaire et de ses habitants.

Merci pour votre attention.

Michel FONTAINE